

Communes Les maires face à la réforme des collectivités territoriales

Le calendrier de la réforme territoriale était le sujet principal de l'assemblée générale de l'association des Maires du Bas-Rhin, hier matin.

Des doutes sur les nouveaux rapports entre les communes et les communautés de communes ? Des éclaircissements sur le conseiller territorial ?

Pour la dernière assemblée générale avant les bouleversements de la réforme territoriale, l'association des maires du Bas-Rhin avait réuni des intervenants de choix pour répondre à ces questions, hier matin, au Palais de la musique et des congrès de Strasbourg.

Une vision commune des préoccupations

En plus de la traditionnelle présence du préfet, Pierre-Étienne Bisch, les maires qui avaient bravé les routes enneigées — une centaine — ont pu écouter Patrick Poirret, procureur général de Strasbourg et Philippe Richert, président de la Région et ministre des collectivités locales, venu brièvement alors que se tenait au même moment l'assemblée plénière du Conseil régional. « Nous sommes dans une vision commune des préoccupations » a résumé Joseph Ostermann, pré-



En raison de la neige, peu de maires — une centaine — ont pu assister à cette dernière assemblée avant les transformations de la réforme territoriale. Photo Jean-Marc Loos

sident de l'AMBR et maire de Wasselonne.

Intercommunalité. Le préfet a tenu à rassurer les élus : « Les communes sont confortées, parce qu'elles sont l'échelon de base de notre démocratie locale. Elles conservent leur clause de compétence générale ».

Avant de préciser le calendrier de la carte de l'intercommunalité dans le Bas-Rhin : « Concrètement, le nouveau schéma de coopération intercommunale devra être prêt le 31 décembre 2011. Il sera mis en œuvre entre le 1^{er} janvier 2012 et le 1^{er} juin 2013. À chaque étape, la CDCI, commission départementale de coopération intercommunale, aura la possibilité d'amender les projets présentés par le préfet ».

Actuellement, il n'y a que huit communes — sur les 527 et 31 communes associées du Bas-Rhin — qui ne s'inscrivent pas

dans un échelon intercommunal.

Relations avec la justice. Le procureur de Strasbourg a proposé la création d'un « correspondant justice-Ville » à travers une convention avec l'AMBR qui concernerait « la zone hors-Cjus ».

Un procureur de proximité

Il permettrait d'établir une meilleure communication entre les magistrats et les maires pour des affaires de gestion courante notamment dans leurs missions de prévention.

Se qualifiant de « procureur de proximité », il a aussi suggéré l'idée de « réunions d'arrondissement » pour écouter les maires. Des « appels du pied qui seront pris

au passage » a répondu le président de l'AMBR.

Seuil pour la proportionnelle. Philippe Richert a informé les maires sur les conséquences de la réforme. Pour l'instant « le seuil est de 500 habitants pour mettre de la proportionnelle dans les communes », c'est-à-dire un scrutin de liste.

Sur ce point, Joseph Ostermann a insisté pour que soit plutôt établi « un dépôt officiel des candidatures et des listes pour qu'il n'y ait pas de mélange des genres », comme par exemple des listes qui apparaîtraient au dernier moment pour briguer l'élection ou des habitants qui se retrouveraient sur deux listes à leur insu.

Salleh Gya

■ CLIQUER les principaux abordés sont disponibles sur le site Internet www.maires67.fr

Pétrolus dans les débats

Georges Schuler, maire de Reichstett, a interpellé le préfet sur la reconversion du site de la raffinerie de pétrole de Reichstett en terminal de stockage. Il affirme que « la proposition de pérennisation du site » par l'intersyndicale a été rejetée par la direction de Pétrolus alors que « ce pôle permettrait de sauvegarder un maximum d'emplois ».

« 255 emplois directs et 100 emplois indirects » sont menacés par la fermeture du site. « Nous avons des contacts très précis au niveau local et dans les ministères pour évaluer la crédibilité des idées mises sur la table » a expliqué le préfet. Même si « les décideurs ultimes et premiers en même temps sont les chefs d'entreprise » a-t-il rappelé avant de poser les enjeux de la situation en termes lapidaires : « Comment faire en un clin d'œil une opération d'industrie lourde ? ».

Le chiffre

8

C'est le nombre de communes — sur les 527 et 31 communes associées du Bas-Rhin — qui ne s'inscrivent pas dans un échelon intercommunal. Elles devront être rattachées à une structure intercommunale d'ici 2013.

98,5 % des communes du département font déjà partie d'une telle structure.